

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 146
N/REF : 8/06/2025 0H01 C:009256 I:01597
V/REF : Contrat N°000146 du 20/03/1990

SDC '116 Av. Freres Lumiere'
C/O CITYA Régie des Célestins
6 PLACE DES CELESTINS
69002 LYON

IMMEUBLE : LE 116 F.LUMIERE
116 AVENUE DES FRERES LUMIERE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES.
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. S. BERTONNIER

ENTRETIEN DES RESEAUX
La SOCIETE L.T.C. procedera aux operations suivantes :
- curage des reseaux eaux usees - eaux vannes -
eaux pluviales (soit 4 tabourets - 20 m/l de
canalisations)
- DEUX interventions annuelles.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1' - ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 392,24

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN DES RESEAUX	2/AN	534,62	534,62
TOTAL H.T.				534,62
T.V.A. a 10,00%				53,46
TOTAL T.T.C.En EURO				588,08

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.